COMMISSION DES COUPES ET CHAMPIONNATS JEUNES
PV N° 09 – du 12/10/2026

Responsable : **Laurent ABRACHY (CTD PPF)**
Présents : **Laurent ABRACHY, JeanClaude BARONIAN, Patrice FERRER, Luis MARTINS CALDEIRA, Michel PELLETIER**
Excusés :
Absents non excusés :

MODALITES DE RECOURS
Dans le cadre de l'article 188 des Règlements Généraux de la F.F.F., les décisions des Districts, des Ligues ou de la Fédération peuvent être frappées d'appel dans le délai de dix jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 25 du mois). Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant. Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée : - soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée - soit le jour de la transmission de la décision par fax ou par courrier électronique (avec accusé de réception) ;
- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou internet.
Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte. Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel. Les décisions des Commissions (sauf en matière disciplinaire) sont donc susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District siégeant en 2ème instance. Le droit d'appel, fixé par le Comité de Direction chaque saison, sera portée au débit du compte du club réclamant et sera remboursé dans le cas où le club réclamant obtient gain de cause par la commission d'Appel. La partie succombante sera pénalisée d'une amende au moins égale au droit restitué. L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en tête du club, ou par l'adresse e-mail officielle des clubs délivrée par la Ligue de la Méditerranée. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond. Les décisions prises en 2ème instance par la Commission d'Appel du District sont, elles-mêmes, susceptibles d'appel en 3ème et dernière instance devant la Commission Générale d'Appel de la Ligue de la Méditerranée selon la procédure décrite ci-dessus.

La commission approuve le PV n° 08 du 05/10/2026 et passe à l'ordre du jour

COMMISSION DES COUPES ET CHAMPIONNATS JEUNES
PV N° 09 – du 12/10/2026

COURRIERS

- Courriel du 09/10/2027 de US VIVO 04 : Absence équipe U15 à 8 à BARCELONNETTE le 10/10/2026. Lu et noté, transmis commission compétente ;
- Courriel du 09/10/2026 de SC VINON : Absence équipe de ESVVG, U14 D1 à GAP le 10/10/2026. Lu et noté, transmis à la commission compétente ;
- Courriel du 12/10/2026 de O BRIANCON SERRE CHE : Retrait équipe U15 à 8 du championnat correspondant. Lu et noté, nécessaire fait ;
- Courriel du 12/10/2026 de GAP Foot 05 : Demande d'engagement 2e équipe U16 en D2. Lu et noté, réponse sera faite.

CHAMPIONNATS

RAPPEL :

1 La commission tient à vous rappeler que toutes demandes de modifications de date et d'horaire doivent être effectuée sur Foot club 10 jours avant la date de la rencontre

2. La commission tient à vous rappeler que toutes rencontres doivent faire l'objet d'une FMI, penser à vous rapprocher de votre club afin que chaque responsable d'équipe soit bien désigné afin d'avoir accès à la feuille de match informatisé.

- ***U14***

  Toutes les rencontres de GJ VIVOR se joueront à VILLENEUVE

  - ***D1***
    - ***Journée 3 du 26/09/2026***
      - Match n°56533931 : CA DIGNE 04 F – US MOYENNE DURANCE 1. **Reportée au 17/10/2026 à 13h00. Accord des 2 clubs.**

  Feuilles de match manquantes

    - ***Journée 4 du 03/10/2026***

COMMISSION DES COUPES ET CHAMPIONNATS JEUNES
PV N° 09 – du 12/10/2026

- Match n°79439861 : ESVVG 1 - CA DIGNE 04 F. **La commission demande au club de SC VINON de nous fournir cette dernière pour le lundi 12/10/2026 avant 12h00, délai de rigueur. Reçue.**

❖ ***D2***

↳ ***Journée 3 du 26/09/2026***

- Match n°56534043 : AS FORCALQUIER 1 – L'ARGENTIERE SP 1. **Reprogrammé le 28/11/2026 à 15h00.**

↳ ***Journée 5 du 10/10/2026***

- RAS

❖ ***U15 à 8***

En raison du retrait de l'équipe de O BRIANCON SERRE CHE, toutes les équipes devant les rencontrer seront exemptes.

↳ ***Journée 2 du 10/10/2026***

- Match n° 79687538 : USB SEYNE LES ALPES – AF CHAMPSAUR VALGAU. **Reprogrammé le 31/10/2026 à 14h00. Accord des 2 clubs.**

❖ ***U16***

Toutes les rencontres de GJ VIVOR se joueront à VOLX.

En raison du Forfait général de l'équipe de l'EP MANOSQUE en U16 D2, le résultat de la rencontre du dimanche 20/09/2026 est annulé et toutes les équipes devant les rencontrer seront exemptes.

❖ ***D1***

↳ ***Journée 3 du 27/09/2026***

- Match n°79487172: GAP Foot 05 1 – CA DIGNE 04 F 1. **Reporté au 18/10/2026 à 11h00, terrain Provence 2. Accord des 2 clubs**

↳ ***Journée 5 du 11/10/2026***

- RAS

❖ ***D2***

Feuilles de match manquantes

↳ ***Journée 4 du 04/10/2026***

- Match n°79439693: AS FORCALQUIER 1 – AF CHAMPSAUR VALGAU 1. **La commission demande au club de AS FORCALQUIER de nous fournir cette dernière pour le lundi 12/10/2026 avant 12h00, délai de rigueur. Reçue.**

↳ ***Journée 5 du 11/10/2026***

- RAS

❖ ***U18***

Toutes les rencontres de GJ VIVOR se joueront à ORAISON

En raison du forfait général de l'équipe de GAP Foot 05, toutes les équipes devant les rencontrer seront exemptes.

↳ ***Journée 3 du 19/09/2026***

En raison du 2e tour de la Coupe GAMBARDELLA Crédit Agricole Les rencontre suivantes sont reprogrammées le **samedi 31/10/2026 à 16h00**

COMMISSION DES COUPES ET CHAMPIONNATS JEUNES
PV N° 09 – du 12/10/2026

- Match n° 56533554: LARAGNE SP 1 – ASF TALLARD 1
- Match n° 56533553: FC SISTERON 1 – EP MANOSQUE 1
- Match n° 56533556: AS FORCALQUIER 1 – GJ VIVOR 1

Journée 5 du 03/10/2026

En raison de la qualification des clubs de l'ASF TALLARD et de l'EP MANOSQUE pour le 3e tour de la Coupe GAMBARDELLA Crédit Agricole prévu le 03/10/20236. Les rencontres suivantes sont reprogrammées le **samedi 19/12/2026 à 15h00**

- Match n° 56533565: LARAGNE SP 1 – EP MANOSQUE 1
- Match n° 56533567: AS FORCALQUIER 1 – ASF TALLARD 1

Journée 6 du 10/10/2026

- RAS.

Feuilles de match manquantes

Journée 5 du 03/10/2026

- Match n°56533564: ESVVG 1 – FC SISTERON 1. **La commission demande au club de SC VINON de nous fournir cette dernière pour le lundi 12/10/2026 avant 12h00, délai de rigueur. Reçue.**

Journée1 du 17/10/2026

En raison de la qualification du club de l'EP MANOSQUE pour le 4e tour de la Coupe GAMBARDELLA Crédit Agricole prévu le 18/10/20236. La rencontre suivante sera reprogrammée ultérieurement.

- Match n° 56533541 : EP MANOSQUE 1 – AFC SAINTE TULLE PIERREVERT 1

COUPES

La commission procède au tirage du tour de cadrage des coupe U14, U15 à 8 et U16

❖ **Coupe Adrien GILLY U14**

Cadrage le 17/10/2026 à 14h00

- ✓ ASF TALLARD 1 (D2) - AS FORCALQUIER 1 (D2)
- ✓ AS EMBRUN 1 (D2) – GAP Foot 05 3 (D2)

Exempts :

Régional

- ✓ GAP Foot 05 1, US MOYENNE DURANCE 1

District 1

- ✓ CA DIGNE 04 F 1, EP MANOSQUE 1, ESVVG 1, GAP Foot 05 2, GJ VIVOR 1, US MOYENNE DURANCE 2,

District 2

- ✓ AFC SAINTE TULLE PIERREVERT 1, Entente AS/OB/SAINT-CREPIN 1, GJ BASSIN DU LARGUE 1, O CHORGES 1.

❖ **Coupe Jean Louis ESCALIER U15 à 8**

COMMISSION DES COUPES ET CHAMPIONNATS JEUNES
PV N° 09 – du 12/10/2026

- *Cadrage le 17/10/2026 à 14h00*
  - ✓ FC BARCELONNETTE 1 (D) – USB SEYNE LES ALPES 1 (D)
  - ✓ SC VINON 1 (D) – US VIVO 04 1 (D)
  - ✓ Entente du BUECH 1 (D) - O BRIANCON SERRE CHE 1 (D). **Entente du BUECH qualifié.**

Exempts :

- ***District 1***
  - ✓ AF CHAMPSAUR VALGAU 1, AS SAINT ANDRE 1, FC SISTERON 1, LARAGNE SP 1, Entente VOLONNE/MALIJAI 1.

❖ **Coupe Albert MEYER U16**

- *Cadrage le 18/10/2026 à 11h00*
  - ✓ US MOYENNE DURANCE 3 (D2) – GAP Foot 05 2 (D2)
  - ✓ Entente du BUECH 1 (D2) – AF CHAMPSAUR VALGAU 1 (D2)

Exempts :

- ***Régional***
  - ✓ US MOYENNE DURANCE 1
- ***District 1***
  - ✓ AFC SAINTE TULLE PIERREVERT 1, CA DIGNE 04 F 1, FC SISTERON 1, GAP Foot 05 1, GJ VIVOR 1, LARAGNE SP 1, Entente AS/OB/SAINT-CREPIN 1, US MOYENNE DURANCE 2,
- ***District 2***
  - ✓ AS EMBRUN 1, AS FORCALQUIER 1, Entente FCLS/AVANCE 1, FC MALIJAI 1.

❖ **Coupe Pierre LANZA U18**

- Cadrage le 28/11/2026
- ¼ de Finale le 30/01/2027
- ½ Finale le 27/03/2027
- Finale le 29 ou 30/05/2026

Prochaine réunion en visioconférence : lundi 26 octobre 2026 à 17h00.
Prochaine réunion en présentiel : lundi 19 octobre 2026 à 17h00.

Le responsable de la commission — Le secrétaire de séance

Laurent ABRACHY — Michel PELLETIER